
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_093

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : ALPES ISERE TOUR

Date de la convocation : mercredi 28 avril 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 32 Pouvoirs : 3 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER</p>
---	--

CONSIDÉRANT la compétence obligatoire de la Communauté de Communes en matière de développement économique et notamment en termes de Promotion du tourisme,

CONSIDÉRANT la compétence optionnelle de la Communauté de Commune en matière de soutien technique et financier aux activités et événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes souhaite développer la pratique du vélo comme offre touristique et comme moyen de mobilité sur son territoire,

VU la proposition faite à la Communauté de communes par le Comité d'Organisation du Tour Nord Isère (COTNI) de devenir partenaire, pour 6 éditions, de l'épreuve cycliste internationale Alpes Isère Tour au côté du Département de l'Isère est des autres EPCI concernés par le tracé,

VU que le montant annuel de 20 000 € de ce partenariat pourrait être imputé sur l'enveloppe dédiée aux subventions des événements du territoire.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)

- **AUTORISE** la Présidente à signer le partenariat avec le Comité d'Organisation du Tour Nord Isère, au nom et pour le compte de la Communauté de communes.
- **AUTORISE** la Présidente à signer au nom et pour le compte de la Communauté de communes toutes pièces de nature administrative, technique, afférente à ce présent dossier.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 07 mai 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

